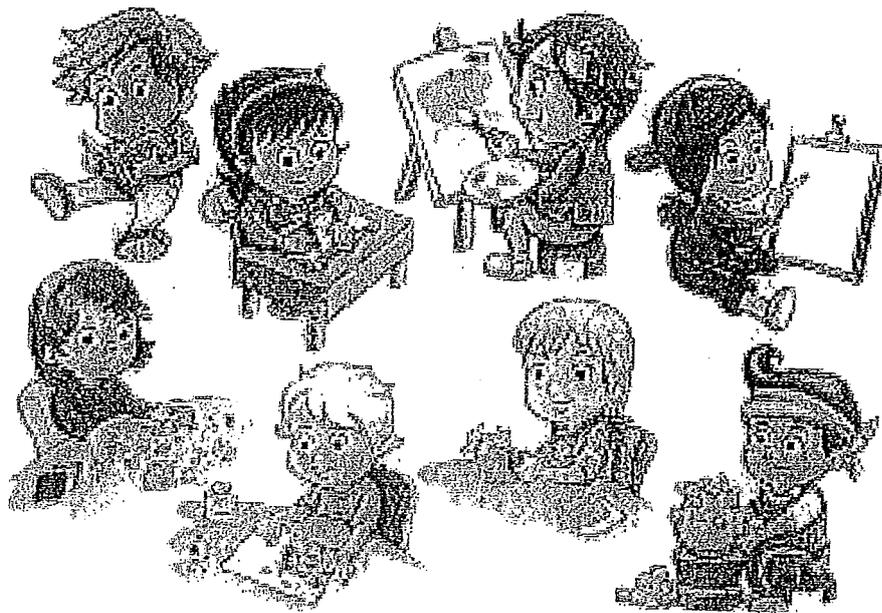


ALSH

Périscolaire



PROJET EDUCATIF

Accueils
de Loisirs

C.C.A.S. 16, place d'Armes - 08230 ROCROI

UN ACCUEIL PERISCOLAIRE DE QUALITÉ

« La Collectivité doit être une source de richesse, notre ambition est de donner la possibilité à chaque enfant qui se présente de se développer, de pratiquer, d'apprendre aux travers d'activités ludiques, chacun à son rythme »

INTRODUCTION

Le projet Educatif de l'ALSH Périscolaire de la Commune de Rocroi est directement lié à la politique globale en direction des enfants et des familles. Cette politique s'inscrit dans la continuité du « Contrat Enfance Jeunesse » favorisant le développement social, artistique et cognitif.

La famille, l'école, le périscolaire, le centre de loisirs sont des acteurs éducatifs qui, à des titres divers mais complémentaires, permettent à l'enfant de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l'entoure.

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant est au cœur des préoccupations de la structure.

DIAGNOSTIC

Présentation de la Commune :

Rocroi est une commune de 2400 habitants située à proximité de la frontière belge. Elle possède plusieurs labels : Village Etape, Petite Cité de caractère...

Public Concerné :

Enfants scolarisés de la maternelle au CM2 dans les deux écoles de Rocroi. Les Pôles Scolaires accueillent les enfants de Rocroi et des communes environnantes : Taillette, Sévigny-la-Forêt, Gué d'Hossus, Regniowez...

Atouts et contraintes du Territoire :

- Une politique culturelle forte
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec des équipements culturels et sportifs.
- Un large tissu associatif
- Du personnel formé et qualifié dans le domaine de l'animation
- Les structures d'accueils sont un peu éloignées de certains équipements ce qui nécessite un transport coûteux.

Gestionnaire :

L'accueil périscolaire est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale - 16, place d'Armes - 08230 Rocroi.

Les accueils du matin et du soir se font au sein des établissements scolaires et celui du midi au sein du bâtiment de la Cantine Scolaire, Rue de l'Arsenal - 08230 Rocroi.

Périodes de Fonctionnement :

L'accueil Périscolaire fonctionne en période scolaire les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis :

- De 7 h 30 à 8 h 30
- De 11 h 30 à 13 h 30 (dont 30 minutes à 1 h de repas)
- De 16 h 30 à 18 h 30

Les horaires sont adaptés à la vie professionnelle des parents en activité.

ACTIVITES

Sur le temps méridien, le temps d'accueil avant et après la classe, dans chaque école déclarée en accueils de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population.

Enfants de 2 à 5 ans (TPS à la GS / CP)

- Psychomotricité fine et globale
- Lire et faire lire
- Jeux de société
- Activités manuelles, créativité
- Projets montés sur le temps de la pause méridienne par les équipes (ex : repas pédagogiques, animations à thèmes : nutrition, développement durable...)

Enfants de 6 à 11 ans (CP au CM2)

- Lire et faire lire
- Jeux de société
- Activités manuelles
- Sports collectifs
- Projets montés sur le temps de la pause méridienne par les équipes (ex : repas pédagogiques, animations à thèmes...)

Les animations seront adaptées à chaque âge et rythme de l'enfant et s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser la citoyenneté et le respect de la vie en collectivité
- Tendre à l'autonomie, développer et renforcer les acquis
- Favoriser la créativité et l'imagination
- Favoriser les échanges et la socialisation tout en stimulant la curiosité et l'esprit d'initiative.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe (valorisation, estime de soi)
- Promouvoir les échanges

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement psychomoteur, cognitif et social.
- Offrant des choix d'activités différentes
- Permettant à l'enfant de choisir son activité

MODALITES PRATIQUES

Mode d'inscription :

L'inscription administrative se fait au service C.C.A.S de la Mairie de Rocroi.
Elle se compose :

- d'une fiche de renseignement
- d'une fiche sanitaire
- d'un règlement intérieur
- d'une attestation d'assurance extrascolaire

Toutes les modalités de fonctionnement (horaires, tarifs...) font l'objet d'un règlement intérieur. La gestion et le suivi administratif se fait par le CCAS (inscriptions, facturations, encaissements, déclarations CAF...)

En cours d'année scolaire 2020-2021, un nouveau mode d'inscription en ligne sera déployé grâce au logiciel AIGA « I-Noé » via un espace famille. Chaque famille aura un accès propre à son compte en ligne et pourra modifier, ajouter des renseignements, documents et inscrire son enfant aux différents accueils selon le nombre de places disponible.

A chaque fin d'année scolaire, un bilan sera présenté par le ou la Directeur (trice).

Le budget est arrêté annuellement par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. en fonction des dépenses prévisionnelles.

Tarifications et Règlement :

Une tarification en fonction du coefficient familial est proposée pour les accueils.

Les tarifications sont validées par une délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Modalités d'information des familles :

Les documents sont mis en ligne sur le site internet de la commune,
Affichage sur le panneau d'information de la commune
Affichage sur les lieux d'accueils

Articulation du Projet avec les dispositifs existants :

Rocroi bénéficie d'une longue expérience contractuelle avec la CAF. Une Convention Territoriale Globale signée avec la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne intègre désormais notre Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents pour permettre leur épanouissement, leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Ressources mobilisées :

- Service de la commune, associations, bénévoles, intervenants extérieurs...

Les équipements mis à disposition (outre les lieux d'accueils : écoles, cantine) pourront être éventuellement le gymnase....

Moyens Humains :

La commune se réfère aux textes de la DDCSPP réglementant les accueils de loisirs en terme de quantités et de qualifications des encadrants et intervenants. L'accueil périscolaire fonctionnant plus de 80 jours avec plus de 80 mineurs sur 2 écoles et sur 1 bâtiment de restauration scolaire, est placé sous la responsabilité d'un directeur titulaire au minimum d'un BAFD depuis 24 mois. (Recrutement d'une équipe pédagogique avec des animateurs qualifiés, diplômés et sous la responsabilité d'une direction conformément à l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer en accueil de loisirs)

- Enfants de 3-5 ans : 1 animateur pour 10
- Enfants de 6-11 ans : 1 animateur pour 14

Moyens Matériels :

Les accueils périscolaires sont équipés de matériel pédagogique. Il est régulièrement demandé à l'équipe péri éducative de faire l'état des besoins en matériels afin de procéder aux achats.

Protocole Sanitaire :

Les normes sanitaires et de distanciation adaptée en fonction des décisions et mesures sanitaires gouvernementales en vigueur seront appliquées lors de nos accueils périscolaires.

Communication :

- Le projet éducatif est communiqué à l'équipe d'animation, aux parents et aux partenaires.
- Des temps de réunions d'équipe seront mis en place
- Transmissions (animateurs/parents)

Partenaires :

CAF (CEJ, PSO, FPT)

DDCSPP

Les activités de l'accueil sont déclarées et contrôlées par les services de l'état, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

CONTENU DU PROJET

Objectifs :

Faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie. Il permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueils de loisirs pour mineurs. Il permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

- Créer l'épanouissement individuel et collectif
- Développer l'imaginaire et la créativité
- Apprendre à s'informer
- Favoriser le développement physique et moteur
- Connaître ses limites, ses possibilités et celles des autres
- Favoriser l'autonomie
- Faire respecter les règles de vie en collectivité
- Sensibiliser les jeunes au respect
- Travailler la socialisation
- Placer les enfants en situation d'assumer leurs responsabilités et leurs choix
- Favoriser la tolérance, la solidarité
- Développer au sein d'un collectif, la réflexion, l'esprit critique

- Sensibiliser les enfants à l'environnement
- Faire découvrir des activités culturelles, artistiques et sportives, que les enfants pourront s'ils le désirent, continuer chez eux ou au périscolaire

Activités proposées :

Elles doivent permettre à tous mais aussi aux enfants qui présentent des difficultés, en situation de handicap de vivre des situations de découverte et de réussite.

- découvrir le plaisir de lire : présentation de livre, lecture....
- découvrir la musique : travail sur les comptines, chansons
- bien connaître leur corps : activités de détente et psychomotrice
- Apprendre à bien manger : ateliers éducation alimentaire

- bouger : jeux sportifs, sports collectifs...
- s'initier aux activités artistiques : théâtre, arts plastiques....
- s'interroger sur les préjugés : activités autour du vivre ensemble et de la citoyenneté
- découvrir le développement durable : tri, gestes quotidiens...

Le rythme de chaque tranche d'âge sera respecté et les activités des groupes pourront être différentes. Aussi, des temps calmes seront proposés à tous, et en particulier aux enfants de 3 à 5 ans.

Fait à Rocroi, le 20 août 2020

LA VICE-PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.
Sylviane BENTZ

